

COMMUNE DE RECQUIGNIES

00001 1000 0000 0001 0

**NOUS**, Maire de la Commune de RECQUIGNIES,  
VU le Code de la Route,  
VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L2212-2, L2213-1, L2213-2, L2542-2 et L2542-3,  
VU l'Arrêté Interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié par les Arrêtés subséquents et notamment les Arrêtés Interministériels des 6 et 7 Juin 1977,  
**VU** l'instruction Interministérielle du 15 Juillet 1974 relative à la signalisation routière, sur l'approbation de la 8ème partie du Livre I, intitulée « Signalisation Temporaire », modifiée par les arrêtés subséquents  
**VU** la circulaire n° 77-182 du 21 Décembre 1977 relative à l'application des Arrêtés Interministériels des 6 et 7 Juin 1977,  
**VU** la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU la circulaire n°86-230 du 17 juillet 1986 de M. le Ministre de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le Représentant de l'Etat dans le Département en matière de circulation routière.  
**CONSIDERANT** l'organisation d'une brocante le 12 Mai 2018,  
**VU** l'avis favorable de Monsieur le Commissaire de Police de JEUMONT en date du 26/04/2018  
**VU** l'avis favorable de Monsieur le Chef de La Subdivision Départementale de BAVAY en date du 23/04/2018

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre des mesures pour prévenir les accidents,

**ARRETONS**

En raison de la brocante organisée par l'association sportive du BFCR (Boxe Française et Cannes d'Armes de RECQUIGNIES) dans le cadre des animations communales, le samedi 12 Mai 2018.

**ARTICLE I**

Le stationnement des véhicules sera interdit à compter de 20h00 le Vendredi 11 Mai 2018 à 18h00 le samedi 12 Mai 2018.

- > Place de Nice, rue du 6 septembre 1914 et rue de la gare, entre le 46 rue du 06 septembre 1914 et le 18 rue de la gare (à l'entrée de l'hôtel de ville).
- > Le long de la berge côté Sambre rue Maurice Druart
- > Le long des deux Intersections rue de la gare et rue de la Feutrerie

**ARTICLE II**

Au vue de protection des visiteurs, des brocanteurs et de tous usagers lors de la brocante, la circulation sera interdite du samedi 12 Mai 2018 de 07H30 à 17H30

- > Place de Nice, rue du 6 septembre 1914 et rue de la gare, entre le 46 rue du 06 septembre 1914 et le 18 rue de la gare ( à l'entrée de l'hôtel de ville), ainsi que l'impasse rue Maurice Druart.

Des dispositifs de barrage seront disposés au travers de la chaussée, rue du 6 septembre 1914 et rue de la gare, entre le 46 rue du 06 septembre 1914 et le 18 rue de la gare (à l'entrée de l'hôtel de ville), et rue Maurice Druart à hauteur de l'intersection avec la rue du 06 septembre 1914.

Des dispositifs par barrières de police seront disposés à l'entrée de l'impasse rue Maurice Druart et signaleront l'interdiction de circulation

### **ARTICLE III**

Au vue de protection des visiteurs, des brocanteurs et de tous usagers lors de la brocante, la vitesse et circulation seront limitées du samedi 12 Mai 2018 de 07H30 à 17H30

=> De l'intersection rue Maurice Druart et rue de la Feutrerie au dispositif de barrage de l'intersection de la rue Maurice Druart et de la rue du 06 septembre 1914

=>De la place Pasteur au dispositif de barrage 46, rue du 06 septembre 1914

=> De l'intersection entre l'impasse de l'Escrière et la rue de la gare au dispositif de barrage rue de la gare à l'entrée de l'hôtel de ville.

De dispositifs de barrage par barrières de police et signalisations seront disposés aux intersections

### **ARTICLE IV**

Afin d'éviter aux véhicules de s'engager, des déviations préalables seront mises en place ,

=>Venant de la rue Georges Herbecq, emprunter la rue Paul Ronval,

=> Venant de la rue Paul Ronval, emprunter la rue Georges Herbecq,

,=>Venant de BOUSSOIS par la rue de la Feutrerie, emprunter la rue de la gare puis la rue René Fourchet

=> Venant de la rue René Fourchet, emprunter la rue de la gare, puis rue de la Feutrerie.

=>Venant de la rue des mines, emprunter la rue Paul Ronval

=> Venant de l'impasse de l'Escrière emprunter la rue de la Gare

Des panneaux d'informations, vitesse limitée à 30km/heure, seront mis en place, à l'intersection entre l'impasse de l'Escrière et la rue de la gare, rue du 06 septembre 1914 côté place pasteur, à l'intersection rue Maurice Druart et rue de la Feutrerie

### **ARTICLE V**

La signalisation des aires de parking hors de l'aire de brocante seront mises en place : .

=> Rue de la Feutrerie

=> Place de la Gare

=> Impasse de l'Escrière

=> Rue Paul Ronval

=> Rue Georges Herbecq

**ARTICLE VI** La signalisation conforme à l'Instruction Interministérielle du 15 Juillet '1974 relative à la signalisation routière et modifié par ses arrêtés subséquents, sur l'approbation de la 8<sup>ème</sup> partie du Livre I intitulée « signalisation temporaire », sera mise en place par les soins et sous la responsabilité de la Commune (panneaux KC1 "Route barrée Brocante", K8, KD22a, B6a1 et B1).

**ARTICLE VII** Les dispositions édictées au Présent Arrêté entreront en vigueur dès la pose de la signalisation visée à l'article 3. Dès lors tout contrevenant sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE VIII** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication;

**ARTICLE IX** Ampliation du Présent Arrêté sera adressée à :

- M. l'Inspecteur Départemental des Services de Secours et de Lutte contre l'Incendie à LILLE.
- M. le chef de la délégation territoriale de l'Avesnois, CAD-ATESAT Centre de MAUBEUGE
- M. le Commissaire de Police de JEUMONT
- M. le Directeur du C.R.I.C.R. à VILLENEUVE D'ASCQ
- MM. les Présidents des syndicats des Transporteurs à VVASQUEHAL
- M. le Chef de la Subdivision Départementale de BAVAY
- Conseil Général Direction des Transports à LILLE
- Groupement INTERVALS Z.A.E. Les Prés du Roy à LE QUESNOY
- Monsieur Le Chef de Centre de Secours de JEUMONT
- Monsieur Le Directeur de la SEMITIB Maubeuge
- Monsieur le Directeur des Transports DEVVITTE
- Société SERTIRU
- Monsieur le Président de l'AMVS

A RECQUIGNIES, le 26/04/2018

Le Maire

